

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Fonds de développement rural 2022

Un 2^e appel de projets en cours à la MRC des Maskoutains

Saint-Hyacinthe, le 23 août 2022 – La MRC des Maskoutains annonce qu'une somme de 350 000 \$ est disponible dans le Fonds de développement rural (FDR) pour la réalisation de projets en lien avec sa Politique du Fonds de développement rural.

Les promoteurs ont **jusqu'au 8 octobre** pour soumettre un dossier et leurs projets doivent prendre en compte au moins un des enjeux suivants :

- Soutenir les jeunes et les aînés et favoriser leur implication dans le milieu;
- Contribuer à des projets à caractère environnemental et de mise en valeur des secteurs d'intérêt naturel;
- Participer à la création d'emplois et soutenir l'entrepreneuriat collectif et l'économie sociale;
- Enrichir le cadre de vie par le soutien à des projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;
- Intensifier les efforts de développement du secteur agroalimentaire;
- Collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité aux services tels que l'école, les services communautaires et les services de santé dans les milieux ruraux;
- Appuyer la mise en œuvre des actions identifiées dans les politiques et projets régionaux tels que la famille, le patrimoine, les parcours cyclables, l'immigration et Internet haute vitesse;
- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés.

« Le Fonds de développement rural est un outil de financement fort utile et apprécié qui aide à mettre sur pied des projets structurants dans les 16 municipalités rurales du territoire. Nous invitons les organisations intéressées à profiter de cette annonce pour élaborer des projets qui favoriseront le développement du plein potentiel de leurs milieux. Les promoteurs devront démontrer que des efforts concrets ont été faits pour appliquer une gestion durable des ressources utilisées dans la réalisation du projet » a mentionné M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Les organismes admissibles sont les :

- Municipalités et autres organismes municipaux;
- Organismes à but non lucratif et incorporés ou en voie de l'être, toute coopérative non financière;
- Organismes à but non lucratif des réseaux de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC;
- Organismes des réseaux de l'éducation.

La participation citoyenne, de la conception à la réalisation des projets, est encouragée.

Les organisations intéressées ont **jusqu'au 8 octobre** pour soumettre un dossier.

Pour information et pour obtenir le formulaire, consulter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter Jean-Yves Rhéaume, agent de développement, au 450 774-3141, poste 3139.

- 30 -

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 774-3141, poste 3137
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)